

**COMMUNE de STOTZHEIM**  
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN  
 Canton de BARR

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 4 mars 2019**

à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

### **Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.

### **COMMUNICATIONS**

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

### **ADOPTION DU COMPTE RENDU MODIFIÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2019**

M. le Maire présente le compte rendu modifié de la séance du 18 décembre 2018 suite à la demande des conseillers lors de la séance du 21 janvier. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2019**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

N° 1

### **PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

- Entendu la lecture détaillée article par article du compte administratif 2018 du Budget Principal de la Commune dont les éléments ont été communiqués aux Conseillers municipaux,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2018 de la Commune arrêté comme suit :

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>597 549,41 €</b>	<b>775 244,69 €</b>
<b>Excédent fonctionnement 2017 reporté (002)</b>		<b>65 851,89 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>147 630,89 €</b>	<b>262 506,20 €</b>
<b>Déficit investissement 2017 reporté (001)</b>	<b>41 961,37 €</b>	

**Section de fonctionnement :**

Dépenses	597 549,41 €
Recettes	841 096,58 €
<b>Résultat comptable de l'exercice</b>	<b>243 547,17 €</b>

**Section d'investissement :**

Dépenses	189 592,26 €
Recettes	262 506,20 €
<b>Résultat de financement</b>	<b>72 913,94 €</b>

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**10 voix pour**Le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote*

N° 2

**PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018**

- Entendu le Compte de Gestion pour l'exercice 2018 tenu par le Percepteur de la Commune pour l'exercice 2018,
- Considérant qu'il présente des soldes identiques au Compte Administratif de la Commune,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le Compte de Gestion établi par le Receveur municipal pour l'exercice 2018.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 3

**AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2018**

- Vu la délibération de ce jour par laquelle le Conseil municipal a approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2018,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
- Vu le résultat d'exécution du budget principal de la Commune,
- Constatant que le résultat d'exécution du budget principal de la Commune présente un excédent d'investissement de 72 913,94 € et un excédent de fonctionnement de 243 547,17 €,
- Vu les dépenses d'investissement à prévoir pour le Budget Primitif 2019,
- Considérant qu'il y a eu lieu de transférer l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'affecter ces résultats comme suit :

. affectation en réserves au compte 1068 :	243 547,17 €
. report en investissement (recettes) au compte 001:	72 913,94 €

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 4

**DEMANDE DE NUMÉROTATION**

- Vu la demande de numérotation reçue de M. MOURER et Mme HUMBERT, M. BITTARD et Mme STUDER, pour leur future construction,
- Vu la division parcellaire du terrain cadastré section 4 parcelle 41,
- Vu la numérotation des maisons sises Quartier Central,
- Considérant que la numérotation des maisons constitue une mesure de Police générale que le Maire peut prescrire en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L.131-2 du Code des Communes,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'attribuer les numéros :
  - 24 Quartier Central, pour les parcelles cadastrées section 4 n°132 et n°134, appartenant à M. Christophe SCHLEISS,
  - 24 A Quartier Central, pour les parcelles cadastrées section 4 n°133 et n°135, appartenant à M. Eric KRETZ,
  - 24 B Quartier Central, pour la parcelle cadastrée section 4 n°150/41, appartenant Monsieur Christophe BITTARD et Madame Emilie STUDER,
  - 24 C Quartier Central, pour la parcelle cadastrée section 4 n°149/41, appartenant Monsieur Jordan MOURER et Mme Perrine HUMBERT,
- DIT que la numérotation prend effet à la date de la présente délibération,
- CHARGE le Maire d'informer les différentes administrations de cette numérotation.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 5**

**FERMAGES COMMUNAUX : DÉDUCTION DU DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUITE À LA SÉCHERESSE**

- Vu la délibération du 5 février 1998 concernant les fermages communaux,
- Vu la délibération du 7 mars 2011 relative à la réduction de 3 % au titre des taxes et charges afférentes aux biens loués, suite à la réduction de 20 % de la taxe foncière sur le non bâti instaurée en 2006,
- Vu la délibération du 21 janvier 2018 par laquelle le Conseil municipal décide d'appliquer la déduction de la taxe foncière 2018 suite à la sécheresse aux fermages 2018 des parcelles concernées pour la Commune et pour le CCAS,
- Vu le dégrèvement de la taxe foncière des propriétés non bâties reçu par la Commune suite à la sécheresse en 2018, en complément du premier dégrèvement reçu,
- Considérant que ce dégrèvement concerne les parcelles louées en fermages,
- Vu le tableau des déductions présenté,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'appliquer la déduction du dégrèvement de la taxe foncière 2018 suite à la sécheresse aux fermages 2018 des parcelles concernées, pour la Commune et pour le CCAS,
- PRÉCISE que ces déductions interviendront sous forme de remboursement individuel par mandat administratif, imputé au compte 65888,
- HABILITE le Maire à engager toute démarche et signer tout document destiné à l'application de la présente délibération.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 6**

**TRAVAUX AU BÂTIMENT SIS 34 ROUTE ROMAINE**

- Vu le compte rendu des Commissions Réunies du 18 février 2019,
- Considérant que les travaux de peinture du bâtiment communal sis 34 route Romaine ont été prévus en dépenses d'investissement du Budget Primitif 2018 et seront reconduits au Budget Primitif 2019,
- Vu les devis reçus,
- Vu le comparatif des offres reçues présentées aux membres du conseil,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de réaliser les travaux de ravalement de façades du bâtiment communal sis 34 route Romaine,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise PEINTUR'S HEIBEL GARGOWITSCH, sise 67140 BARR, pour un montant HT de 12 582,92 €,

- AUTORISE le Maire à déposer la demande d'urbanisme pour ces travaux,
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

### **TRAVAUX AU BÂTIMENT SIS 32 ROUTE ROMAINE**

- Vu le compte rendu des Commissions Réunies du 18 février 2019,
- Considérant que les travaux de peinture du bâtiment communal sis 32 route Romaine ont été prévus en dépenses d'investissement du Budget Primitif 2018 et seront reconduits au Budget Primitif 2019,
- Vu les devis reçus,
- Vu le comparatif des offres reçues présentées aux membres du conseil,
- Entendu M. le Maire qui rappelle aux membres la demande de la Bibliothèque concernant la mise en place d'une rampe,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de réaliser les travaux de ravalement de façades du bâtiment communal sis 32 route Romaine,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise PEINTUR'S HEIBEL GARGOWITSCH, sise 67140 BARR, pour un montant HT de 18 542,40 €,
- DIT que la teinte sera choisie après conseil de M. Bayer du CAUE du Bas-Rhin,
- DÉCIDE de la mise en place d'une rampe d'accès à la Bibliothèque,
- DIT que l'entreprise BOEHRER sera consultée pour la réalisation de la rampe,
- AUTORISE le Maire à déposer la demande d'urbanisme pour ces travaux,
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

### **REMPLACEMENT DES VOLETS DU PRESBYTÈRE ET DES FENÊTRES DU LOGEMENT COMMUNAL DU PRESBYTÈRE**

- Entendu M. le Maire qui informe les membres du Conseil que les volets du rez-de-chaussée du presbytère sont à remplacer,
- Considérant que les volets du logement communal situé au 1<sup>er</sup> étage du presbytère ont été remplacés précédemment par l'entreprise KOVACIC, sise 67120 MOLSHEIM,
- Considérant que les volets à remplacer doivent être identiques à ceux du 1<sup>er</sup> étage,
- Vu le compte rendu des Commissions Réunies du 18 février 2019,
- Vu la délibération du 6 décembre 2018, en point divers, par laquelle le Maire informait les membres du Conseil du problème de fenêtre au logement communal sis 34 Haut-Village,
- Vu les devis reçus,
- Vu le comparatif des offres reçues présentées aux membres du conseil,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de remplacer tous les volets du rez-de-chaussée du presbytère, sis 34 Haut-Village,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise KOVACIC, sise 67120 MOLSHEIM, pour un montant HT de 5 454,75 €,
- DÉCIDE de remplacer les deux fenêtres du logement communal situé au 1<sup>er</sup> étage du presbytère, sis 34 Haut-Village,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise Menuiserie JEHL, sise 67600 EBERSHEIM, pour un montant HT de 2 590,00 €,
- AUTORISE le Maire à déposer la demande d'urbanisme pour ces travaux,

- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 9

### **REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE ET DES FENÊTRES DU LOGEMENT, 1<sup>ER</sup> ÉTAGE, SIS 8 QUARTIER CENTRAL**

- Vu la délibération du 21 janvier 2019, en point divers, par laquelle le Conseil municipal décidait de remplacer les 4 fenêtres, côté rivièrre, du logement communal du 1<sup>er</sup> étage sis 8 Quartier Central et autorisait le Maire à déposer la demande d'urbanisme pour ces travaux,
- Considérant que la porte d'entrée est voilée et qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Considérant, qu'après discussions, l'ensemble des fenêtres du logement du 1<sup>er</sup> étage sis 8 Quartier Central, serait à remplacer,
- Vu le compte rendu des Commissions Réunies du 18 février 2019,
- Vu les devis reçus,
- Vu le comparatif des offres reçues présentées aux membres du conseil,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de remplacer toutes les fenêtres du logement communal, 1<sup>er</sup> étage, sis 8 Quartier Central,
- DÉCIDE de retenir l'entreprise MJM FERMETURES, sis 67230 KERTZELD, sur la base du devis présenté pour le remplacement de 4 fenêtres,
- DIT qu'un nouveau devis actualisé sera sollicité pour le remplacement de toutes les fenêtres du logement au 1<sup>er</sup> étage, sis 8 Quartier Central,
- AUTORISE le Maire à signer le nouveau devis,
- AUTORISE le Maire à redéposer une demande d'urbanisme pour l'ensemble des fenêtres à remplacer,
- DÉCIDE de remplacer la porte d'entrée du logement communal situé au 1<sup>er</sup> étage, sis 8 Quartier Central,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise Menuiserie JEHL, sise 67600 EBERSHEIM, pour un montant HT de 3 120,00 €,
- AUTORISE le Maire à déposer la demande d'urbanisme pour ces travaux,
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 10

### **TRAVAUX DE VOIRIE DE L'IMPASSE DES JARDINS**

- Vu le compte rendu des Commissions Réunies du 18 février 2019,
- Considérant que les travaux de voirie de l'Impasse des Jardins ont été prévus en dépenses d'investissement du Budget Primitif 2018 et seront reconduits au Budget Primitif 2019,
- Vu la délibération du 9 avril 2018, en point divers, par laquelle le Maire présentait le devis reçu pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie de l'impasse des jardins et informait qu'il solliciterait d'autres devis,
- Vu les devis reçus,
- Vu le comparatif des offres reçues présentées aux membres du conseil,
- Considérant que des relevés topographiques seront à effectuer,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de réaliser les travaux de voirie de l'Impasse des Jardins,
- CONFIE la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie de l'Impasse des Jardins au Cabinet Schaller-Roth-Simler, sise 67600 SÉLESTAT, pour la maîtrise d'œuvre des travaux, pour un montant HT de 7 450,00 €,

- CHARGE le Maire de lancer un appel d'offres auprès d'entreprises,
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre,
- DÉCIDE de retenir l'offre du Cabinet Schaller-Roth-Simler, sise 67600 SÉLESTAT, pour les relevés topographiques, pour un montant HT de 1 120,00 €,
- CHARGE le Maire de solliciter les subventions et dotations pour ces travaux,
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

*ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX  
1 abstention – 10 voix pour*

---

N° 11

### **ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX 2019 – ÉTAT DES PRÉVISIONS DES COUPES – PROGRAMME D' ACTIONS POUR L'ANNÉE 2019**

- Vu le programme prévisionnel des travaux d'exploitation et patrimoniaux, l'état de prévisions des coupes et le programme d'actions établi par l'ONF pour l'exercice 2019,
- Entendu M. le Maire qui fournit les explications nécessaires,
- Entendu les remarques émises par les membres du Conseil concernant le programme des travaux patrimoniaux et le programme d'action pour l'exercice 2019,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le programme des travaux d'exploitation pour l'exercice 2019,
- DÉCIDE de réunir la Commission Forêt pour discuter des travaux patrimoniaux, l'état de prévisions des coupes et le programme d'actions pour l'année 2019 avec l'agent ONF, M. Pascal ZIRNHELD,
- DÉCIDE par conséquent de reporter la décision au prochain conseil,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour les travaux d'exploitation pour l'exercice 2019,

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 12

### **RÉGIE ENVELOPPES TIMBRÉES PERSONNALISÉES**

- Vu la délibération du 6 novembre 2006 créant la régie de recettes pour la vente d'enveloppes timbrées personnalisées et fixant les tarifs de vente des enveloppes timbrées personnalisées,
- Considérant qu'il n'y a plus de stock au secrétariat de la mairie pour les envois des courriers,
- Vu le stock actuel de la régie de recettes,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'affecter 500 enveloppes lettres vertes et 500 enveloppes lettres prioritaires de la régie de recettes pour l'utilisation des envois de la Commune.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 13

### **ACCEPTATION D'UN REMBOURSEMENT DE SINISTRE**

- Vu le sinistre du 7 août 2018 du lampadaire route Romaine causé par un véhicule,
- Vu la délibération du 18 décembre 2018 par laquelle le Conseil municipal acceptait pour solde de tout compte la somme de 3 057,57 € TTC versée par Groupama Grand Est pour le sinistre du 7 août 2018,
- Vu la proposition de dédommagement d'un montant de 288,00 € d'AXA ASSURANCES, pour le remboursement de la franchise,
- Considérant que ni les dépenses ni les recettes induites par cet accident n'ont été prévues au budget primitif 2019,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**COMMUNE DE STOTZHEIM – DCM 04/03/2019**

- ACCEPTE pour solde de tout compte la somme de 288,00 € TTC versées par AXA ASSURANCES pour le remboursement de la franchise du sinistre du 7 août 2018.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 14

## **DIVERS ET COMMUNICATION**

### **Divers :**

#### **14.1 Remplacement photocopieurs**

La secrétaire présente aux membres les premières offres reçues pour le remplacement des photocopieurs afin d'avoir une première vue sur le montant des propositions reçues pour l'achat et pour le leasing.

#### **14.2. Comptes rendus des Commissions Communales**

**Commissions Réunies** : les membres se sont réunis le 18 février 2019 concernant la demande de reprise de la pizzeria, les travaux de ravalement des bâtiments sis 32 et 34 route Romaine, les travaux du sinistre du presbytère pour le choix du carrelage, la préparation du Budget Primitif 2019 pour les travaux à prévoir et la présentation simplifiée du Compte Administratif 2018. M. le Maire informe les membres que la personne qui souhaitait reprendre la pizzeria s'est désistée quelques jours avant la réunion des Commissions Réunies.

#### **14.3 Bilan vente de bois**

M. le Maire fait le compte rendu de la vente de bois de chauffage qui a eu lieu le 12 février 2019 au Club house : 22 lots ont été mis en vente, pour un total de 255 stères. Le prix de vente moyen du stère est de 24,33 euros. Trois lots ont été invendus et, parmi ces trois lots, deux ont été divisés en deux fois deux lots. Un article est paru à ce sujet dans le dernier bulletin municipal.

#### **14.4 Demandes de subvention**

La Commune a réceptionné les demandes de subvention suivantes :

- l'Association AIDES,
- le Fondation AGES,
- l'Association Régionale Aide aux handicapés moteurs,
- la Banque alimentaire du Bas-Rhin,
- l'Association humanitaire des Sapeurs-Pompiers,
- Prévention routière.

Le Conseil a décidé de rester sur sa position antérieure en ne donnant pas suite à ces requêtes.

#### **14.5 Implantation des points d'apports volontaires Biodéchets**

M. le Maire présente aux membres le courrier du SMICTOM Alsace Centrale pour la mise en place de points d'apports volontaires biodéchets, principalement les déchets organiques de cuisine, pour répondre aux nouvelles obligations légales et à l'arrêt de l'unité de compostage de Scherwiller, suite à l'incendie de juillet 2018. Ces points d'apports sont collectés par le SMICTOM. Ils ne causent pas de nuisance, pas d'odeurs, car ils sont fréquemment collectés et fermés par une trappe avec tambour, ni de saleté car ils sont nettoyés, ainsi que leurs abords, par les équipes de collecte. L'objectif du SMICTOM est d'implanter 4 points d'apports volontaires sur la Commune d'ici 2020 mais propose d'implanter au minimum 1 point d'apport volontaire sur la Commune. La date de déploiement pour les Communes de la Communauté des Communes du Pays de Barr est fixée à octobre 2019. Les membres décident de reporter ce point, la réflexion sera menée par les membres pour le choix de l'implantation d'au moins un point d'apport volontaire biodéchets.

#### **14.6. Demande de la Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque**

M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil du courrier reçu de la Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque qui demande à la Commune un soutien financier pour l'édition d'un guide vert Michelin « Voie de la 2<sup>e</sup> DB ». Après discussions, les membres décident, à l'unanimité, de ne pas allouer de subvention pour ce projet. En effet, la Commune a déjà participé à la mise en place d'une borne et de panneaux descriptifs.

#### **14.7 Motion contre la décision de Monsieur le Ministre François de RUGY actant le stockage illimité des déchets ultimes de Stocamine**

M. le Maire informe les membres qu'une demande de motion de soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de Stocamine été transmise à la Commune par Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de Wittenheim, Vice-Président de m2A, Conseiller Régional de la Région Grand EST.

M. le Maire propose aux membres d'adopter la motion de soutien afin d'éviter une catastrophe sanitaire de grande ampleur par la pollution de la nappe phréatique et de préserver l'avenir du territoire alsacien.

<b>MOTION DE SOUTIEN POUR LE DÉSTOCKAGE INTÉGRAL DES DÉCHETS ULTIMES DE STOCAMINE</b>
---

Par arrêté préfectoral du 3 février 1997, le Préfet du Haut-Rhin a autorisé la société STOCAMINE à exploiter un centre de stockage de déchets industriels ultimes sur le site de la mine Joseph ELSE situé sur le ban de la Commune de WITTELSHEIM, dans le Haut-Rhin.

Ainsi, entre 1998 et 2002, 44 000 tonnes de déchets ultimes (essentiellement des résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères et de déchets industriels, des déchets arséniés, de l'amiante ou encore des sels de traitement, y compris cyanurés et du mercure...) ont été stockées à 550 mètres de profondeur dans des galeries de sel gemme spécialement creusées pour les accueillir.

Suite à un incendie en septembre 2002, déclaré au fond de la mine, l'activité de stockage a été arrêtée définitivement et STOCAMINE a été condamnée pour le non-respect du cahier des charges, en raison de la présence de déchets non autorisés.

Par arrêté préfectoral en date du 23 mars 2017, le Préfet du Haut-Rhin a acté l'autorisation de prolongation pour une durée illimitée du stockage souterrain en couches géologiques profondes de produits dangereux non radioactifs dans le sous-sol de la commune de WITTELSHEIM. Suite au rejet du recours gracieux de la Commune de WITTENHEIM contre cet arrêté préfectoral, la Ville a déposé un recours de plein contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg afin d'obtenir l'annulation de ce dernier. Le Conseil Départemental du Haut-Rhin et la Région Grand EST se sont associés au contentieux, actuellement encore en cours.

Par la suite, le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire François de RUGY a pris la décision lundi 21 janvier 2019 d'enfouir définitivement sur le site de STOCAMINE à WITTELSHEIM, 42 000 tonnes de déchets ultimes, soit 95% de déchets stockés initialement, sur proposition des Mines de Potasse d'Alsace, sans prendre en considération les avis contraires des Parlementaires et Maires Alsaciens, des associations environnementales et sans attendre la fin du contentieux engagé.

Le 12 février 2019, une délégation d'Elus Alsaciens a rencontré le Ministre François de RUGY. Lors de cette réunion, ce dernier est revenu sur sa position et a demandé une étude complémentaire sur la faisabilité financière et technique d'un déstockage partiel des déchets, estimant notamment que le confinement des déchets incendiés en 2002 du bloc 15 est inévitable.

Cette étude, dont l'issue est incertaine et qui ne concerne qu'un déstockage partiel, sera rendue rapidement.

Plusieurs études environnementales ainsi que le rapport de la mission d'information parlementaire du 18 septembre 2018 indiquent d'ores et déjà que le déstockage total est possible.

Par ailleurs, il faut noter que l'étude d'impact de l'étude environnementale initiale se basait sur des postulats tronqués car seule une quantité infinitésimale de produits a été prélevée. Or, en réalité, l'histoire a démontré en 2002, qu'il existe une grande incertitude et des inexactitudes concernant la



nature et les quantités respectives de déchets stockés, ainsi que la répartition exacte des différentes catégories de produits dangereux.

Garder ces déchets ultimes enfouis serait une grave erreur car le risque de pollution de la nappe phréatique à grande échelle est réel et affecterait à long terme l'irrigation des terres agricoles, la distribution d'eau potable ainsi que la santé des personnes. En effet, STOCAMINE se trouve en amont de cette nappe, qui est une des plus importantes réserves en eau souterraine du continent européen.

En outre, il a été constaté que certaines galeries creusées convergent et que les matériaux d'emballage des déchets ultimes se compactent et se détériorent, pouvant alors occasionner un déversement ou une infiltration future de ces déchets dans le sol directement.

Le principe de précaution inscrit dans la Constitution doit être appliqué et nous avons le devoir de préserver la nappe phréatique pour nos générations futures. C'est pourquoi, nous exigeons que la solution du déstockage intégral soit adoptée par le pouvoir politique qui doit prendre la seule décision qui préserve l'avenir de notre territoire.

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

APPROUVE la motion de soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de STOCAMINE à WITTELSHEIM.

#### **14.8 Vente de l'ancienne faucheuse**

M. le Maire présente aux membres la photographie de l'ancienne faucheuse de la Commune entreposée au dépôt communal. Suite à une proposition reçue pour la racheter, le Maire a pris contact avec le fournisseur de la nouvelle faucheuse pour avis quant à la valeur de la machine. Le Maire a également pris contact avec la trésorerie qui l'a informé que le bien étant dans l'inventaire, une délibération devait être prise à ce sujet. M. le Maire propose aux membres d'effectuer une vente au plus offrant. La date limite de dépôt des offres est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2019. Un article paraîtra à ce sujet dans le prochain bulletin municipal.

#### **14.9 Sinistre du logement sis 34 Haut-Village**

M. le Maire fait le point pour les membres de l'avancée des travaux du sinistre du logement sis 34 Haut-Village. Il présente aux membres les photographies prises des travaux effectués. Les travaux devraient être finalisés d'ici mi-mars.

- 
- M. le Maire informe les membres de la réunion CCAS qui a eu lieu juste avant la séance de ce jour. Il informe les membres de la décision d'aide à la famille SANGUINO / PFLEGER pour la cantine / garderie.
  - M. le Maire informe les membres du courrier de mise en demeure transmis à l'entreprise HIRTZEL ARBOGAST pour les travaux à finaliser à la mairie. Les travaux ont été finalisés les 1<sup>er</sup> et 4 mars 2019. Suite à leur intervention, la retenue de garantie a été libérée. Il informe également les membres que l'entreprise BOEHRER finalisera les travaux courant de la semaine.
  - M. le Maire informe les membres de son entretien avec M. D'ANDLAU, Président d'ARIVA 35, suite à l'étude effectuée par CEREMA, notamment pour connaître la hauteur sur laquelle un merlon est efficace. M. le Maire informe également les membres avoir pris contact avec la DREAL concernant le rachat du terrain qui devait servir de parking. Le dossier est en attente de la finalisation des travaux du CGO.
  - M. le Maire informe les membres avoir relancé la S/Préfecture concernant les voitures appartenant à M. Jolival. Il a contacté la maison d'arrêt de Colmar pour avoir des renseignements mais seule la gendarmerie peut avoir des informations. M. le Maire a donc contacté la gendarmerie pour demander qu'ils s'occupent de faire le nécessaire pour l'enlèvement des véhicules.
  - M. le Maire informe les membres que la première réunion avec les entreprises pour les travaux du hangar, aura lieu le lundi 11 mars prochain.
  - M. le Maire informe les membres de la réunion des Commissions Réunies le jeudi 21 mars avec M. Bayer du CAUE du Bas-Rhin concernant l'avenir de la ferme Goepp.

- M. le Maire présente aux membres le devis établi par l'entreprise SPIESS pour la démolition de la ferme Goepf avec désamiantage. Le devis s'élève à 55 985 € HT. Le devis est conservé en attendant de vous rencontrer avec M. Bayer du CAUE du Bas-Rhin qui aura lieu le 21 mars prochain. D'autres devis seront sollicités.
- M. le Maire demande l'avis des membres concernant la mise en place d'un abri à vélos pour les écoles. Le sujet avait déjà été évoqué lors des réunions de la Commission École Jeunesse en début de mandat. M. Philippe SCHMITT demande si le projet ne pourrait pas être intégré au projet de la ferme Goepf. Les membres décident de rediscuter du projet lors du rendez-vous prévu avec M. Bayer du CAUE du Bas-Rhin.
- M. le Maire informe que l'opération Oschterputz se déroule du 6 avril au 21 avril 2019. La Commune participera cette année à l'opération le vendredi 12 avril 2019 de 18 h à 19 h 30. Les abords du village seront nettoyés. L'Association Fleurs de Stotzheim sera sollicitée pour participer à cette opération. Une publication paraîtra dans le bulletin municipal pour lancer un appel à tous les habitants souhaitant y participer et informer que la Commune offrira un verre de l'amitié à l'issue de l'opération.
- M. le Maire informe les membres que l'AGF organise une réunion d'information concernant les compteurs Linky. La réunion aura lieu à la mairie le 20 mars prochain. M. le Maire informe qu'il ne participera pas à la réunion. M. Norbert RIESTER, Adjoint, informe qu'il sera présent.
- M. le Maire présente aux membres un courrier d'administré reçu en AR concernant la mise en place des compteurs LINKY. Le courrier sera transmis à ENEDIS comme les précédents.
- Suite à la délibération concernant les travaux de l'impasse des jardins, M. Philippe SCHMITT, informe que l'éclairage public devra être revu. En effet, l'éclairage actuel est faible et présente un réel danger de circulation. De plus, M. SCHMITT demande si les propriétaires du chemin privé attenant à l'Impasse pouvaient également faire la demande, simultanément avec la Commune, pour les travaux de voirie. Les membres, à l'unanimité, donnent leur accord.
- M. Norbert RIESTER, Adjoint, propose aux membres que la Commune offre à nouveau deux géraniums aux habitants. Les membres donnent leur accord.
- M. Norbert RIESTER, Adjoint, informe les membres de la demande reçue de célébration de mariage. Après avoir demandé au Maire, M. RIESTER célébrera le mariage qui aura lieu en juillet.
- M. Didier METZ, membre du Conseil, demande si des travaux sont prévus par l'Association Foncière sur le chemin agricole menant vers Epfig. M. le Maire informe que le Bureau Directeur se réunira lundi prochain pour discuter des travaux à prévoir en 2019.
- Mme Dominique LEHMANN, membre du Conseil, informe avoir vu un ragondin près de la rivière, au Quartier Central. M. le Maire va prendre contact avec la Communauté des Communes de Barr à ce sujet.
- M. Norbert RIESTER, Adjoint, informe les membres du courrier reçu concernant le problème de stationnement d'une administrée à Stotzheim, au Bas-Village. En effet, sa camionnette de vendeuse ambulante gêne le passage au Bas-Village. M. le Maire informe qu'il s'est rendu chez la personne concernée pour lui demander de ne plus stationner à cet endroit. Elle a donc déplacé son véhicule et le gare à présent à un autre emplacement. Il informe les membres qu'il avait déjà contacté cette personne concernant le stationnement gênant de son véhicule.
- M. Philippe SCHMITT, membre du Conseil, demande si le camping-car au Quartier Central est toujours stationné. Mme Dominique LEHMANN, membre du Conseil, informe que le camping-car a été vendu.
- M. le Maire informe les membres qu'il a pris contact avec la Communauté des Communes concernant le problème d'inondations au Bas-Village. Un groupe de travail va être constitué par rapport à ces problèmes, dans le cadre de la compétence GEMAPI. M. Leininger organisera une réunion avec le SDEA, après le 26 mars, à ce sujet.

Mme Carine GOERINGER, membre du Conseil, demande l'inscription à l'ordre du jour du prochain conseil le problème d'inondations du Bas-Village.

Mme Valérie HIRTZ, membre du Conseil, informe qu'en plus des ragondins, les inondations attirent également d'autres nuisibles.

- M. Philippe SCHMITT, membre du Conseil, informe les membres qu'il a souscrit à titre personnel une offre pour la fibre, qui lui a été installée. Le débit Internet fonctionne parfaitement.
- M. Benoît SPITZ, membre du Conseil, remercie les membres du Conseil pour la gerbe offerte à l'enterrement de son père et de la présence des conseillers.
- Le **prochain Conseil** aura lieu **le lundi 8 avril 2019 à 20 h 00**.

**La séance est levée à 23 h 05**

***Délibération certifiée exécutoire compte tenu  
de sa télétransmission le 14 mars 2019  
Extrait certifié conforme,  
Le Maire.***